



VILLE DE CRUSEILLES  
 (Haute-Savoie)

**DÉCISION**

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 26°;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/43 en date du 28 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de demande de subvention à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant,

**CONSIDERANT** que les services de l'ONF proposent de réaliser sur les zones sinistrées de la forêt communale désignées ci-dessous des travaux de réhabilitation de ces espaces forestiers sinistrés :

Forêt communale de : CRUSEILLES  
 Canton : LES DRONIERES  
 Parcelle : 35  
 Surface ou linéaire à travailler : 2,00 ha

VU le nouveau dispositif de financement du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) en faveur de la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature

VU son projet de déclinaison et de mise en œuvre sur les parcelles sinistrées de la forêt communale, il est proposé de solliciter le financement ci-après,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : il est autorisé le dépôt des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental ci-après.

Le plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Préparation du terrain avant plantation : 6 034,02 €	Conseil Savoie Mont-Blanc 4 827,22 € Autofinancement : 1 206,80 €
<b>TOTAL DEPENSES : 6 034,02 €</b>	<b>TOTAL RECETTES : 6 034,02 €</b>

**ARTICLE 2** : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 20/07/2022

Télétransmise le : 21 JUIL. 2022  
 Affichée le : 21 JUIL. 2022

Le Maire,  
 Sylvie MERMILLOD

